

*_*_*_*_*_*_*_*

- CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AOUT 2021 -

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG se réunira en session ordinaire à la salle socio-éducative, le vendredi 20 août 2021 à dix-huit heures,

Fait à Ladignac le Long, le 11 août 2021.

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures, en session ordinaire, le vendredi 20 août 2021, à la salle socio-éducative, sous la présidence de Monsieur Pierre MILLET LACOMBE, Maire,

PRESENTS : Pierre MILLET LACOMBE – Catherine DATIN — Laurent BOUCHERON — Gonzalo CARRILLO – Daniel QUEYRAUD — Delphine PERRIER – GAY - Isabelle PLOUCHARD - Béatrice LOPEZ – SUAREZ

ABSENTS EXCUSES : Madame Aurélie VOISIN - Marie LORIN - Sylvie MOLINES - Annie PLET.

Monsieur Laurent DEBORD donne procuration à Monsieur Daniel QUEYRAUD

Monsieur Stéphane LAPLAUD donne procuration à Madame Delphine PERRIER – GAY

Madame Séverine BARBAUD – RATEL donne procuration à Monsieur Pierre MILLET LACOMBE.

Monsieur Laurent BOUCHERON est élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Proposition d'inaugurer le terrain de sport « Gilbert GUILHOT » en hommage au président du club de football ladignacois**
- **Tarifs ALSH, cantine et garderie**
- **Augmentation des cotisations du Comité des Œuvres Sociales**
- **Vente ancienne école du Puy**
- **Demandes ACCA**
- **Rachat parts d'indivision parcelles route de la gare**
- **Emprunt**
- **Convention pour la réalisation d'une mission de conseil en organisation**
- **Changement de statut Communauté des Communes**
- **Questions diverses**
- **Informations diverses**

Le compte rendu du précédent conseil est adopté par 8 voix pour et 3 abstentions.

*_*_*_*_*_*_*_*

Proposition d'inaugurer le terrain de sport « Gilbert GUILHOT » en hommage au président du club de football ladignacois

Monsieur Gilbert GUILHOT, président de l'Association de Football de Ladignac nous a récemment quitté après avoir œuvré de nombreuses années pour le club et la défense du sport local. Il conviendrait de lui rendre hommage en donnant au stade de football, son nom.

Nous vous demandons de vous prononcer sur cette proposition.
Pour info, l'achat d'une plaque plexi commémorative transparente de 60 x 40 cm reviendrait approximativement à 250 €.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** à l'unanimité de rendre hommage au dévouement associatif de feu Monsieur GUILHOT Gilbert surnommé « Jeannot » en donnant au stade de football, son nom,
- **MANDATE** le Maire pour régler les dépenses afférentes à cette opération.

Tarifs ALSH (2021 / 2022)

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 voix contre, d'adopter les tarifs ALSH (2021/2022) décrits ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **MANDATE** le Maire pour encaisser les recettes afférentes à cette opération.

Quotient familial	½ journée sans repas	½ journée avec repas	1 journée avec repas
≤ 400	5 €	6 €	9 €
> 400 à 726	5.50 €	6.50 €	9.50 €
> 726	6 €	7.50 €	10 €

Les tranches quotient familial sont celles définies par la CAF pour le calcul du passeport CAF.

L'absence de présentation des documents demandés lors de l'inscription entrainera la facturation de la tranche la plus haute.

Une majoration de 2 € par famille sera appliquée pour les sorties.

Tarifs garderie (2021/2022)

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** à l'unanimité, d'adopter les tarifs garderie (2021/2022) décrits ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **MANDATE** le Maire pour encaisser les recettes afférentes à cette opération.

Matin	Soir
1.67 €	2.24 €

Tarifs cantine

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 voix contre, d'adopter les tarifs cantine (2021/2022) décrits ci-dessous, à compter du 1^{er} septembre 2021,
- **MANDATE** le Maire pour encaisser les recettes afférentes à cette opération.

Prix Cantine élèves

Quotient Familial	Prix repas €
≤ 350	0,50 €
> 350 à 650	0.80 €
> 650 à 1000	1.00 €
> 1000	2.90 € 2.50 € par enfant à partir du 2 ^{ème} enfant

Personnel communal

Titulaires	4.50 €
Contractuels	3.00 €
Stagiaires	gratuit

Autres

Enseignants	5.00 €
Extérieurs	6.00 €

La non-présentation des documents (attestation CAF ou Revenu fiscal) lors de l'inscription, entraînera la facturation de la tranche la plus haute.

Augmentation des cotisations du Comité des Œuvres Sociales

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

L'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et notre collectivité cotise au Centre de gestion de la Fonction Publique de la Haute- Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales (association Loi 1901), placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 1^{er} janvier 2021 (adoptés par le centre de gestion en assemblée générale, le 20 mai 2021).

Les montants et taux sont les suivants :

- part ouvrière : 20 € par agent,
- part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec 1 minimum de 140 € par agent adhérent. Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N- 1 (régime général et régime particulier).
- cotisations des retraités : 25 € (pas de part patronale).

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** à l'unanimité, d'approuver les montants des cotisations dues au Comité des Œuvres Sociales.
- **MANDATE** le Maire pour régler les dépenses afférentes à cette opération.

Vente ancienne école du Puy

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Lors d'un précédent conseil, nous avons validé le devenir de l'ancienne école du Puy en envisageant une mise en vente de ce bien.

Afin de réaliser cette transaction il s'avérait nécessaire d'effectuer des diagnostics afin de savoir si l'édifice contenait de l'amiante et du plomb, puis de faire réaliser une évaluation du bien par une agence immobilière compte tenu du marché actuel.

L'agence immobilière PEYLET estime sa valeur entre 15 000 € et 18 000 €, mais cette estimation ne prend pas en compte le diagnostic de l'amiante et du plomb qui a été révélé par la CABEX (société d'expertise en diagnostic immobilier) : plomb présent dans les peintures des portes et fenêtres et amiante présente dans le conduit en fibrociment au niveau de la pièce n°2.

Actuellement, nous avons trouvé un acheteur, Monsieur WITTMAN, domicilié sur la commune de la Meyze.

Nous vous proposons de céder ce bien cadastré H 905 p (d) d'une superficie de 1167 m2 pour un prix de 15 000 € ce qui paraît raisonnable compte tenu de l'état de l'édifice et des diagnostics réalisés.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver la vente de l'ancienne école du Puy à Monsieur WITTMAN pour un prix de vente de 15 000 €,
- **MANDATE** le Maire pour signer les actes et encaisser les recettes afférentes à cette opération.

Demandes ACCA (association de chasse locale)

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Suite aux demandes de l'ACCA consécutives à la vente de l'école du puy, et dans un souci de favoriser le tissu associatif de la commune, la municipalité s'engage :

- A la création d'un parking autour des locaux de l'ACCA,
- A la pose d'une clôture obstruante en face de la zone d'équarrissage de l'ACCA et d'une clôture claire-voie le long de la ligne de séparation des 2 parcelles contiguës,
- A prendre à sa charge les frais de déplacement du compteur électrique individuel sur la parcelle abritant le local des chasseurs. (Actuellement, le compteur alimentant le local des chasseurs se situe sur la parcelle mise en vente par la commune et alimente les deux parcelles)
- A la pose d'une clôture amovible entre la parcelle du local des chasseurs et la voie publique.
- A la rédaction d'une convention d'occupation ou d'utilisation du domaine public à titre gracieux entre l'ACCA et la commune de Ladignac le long.

Cette convention mentionnera les points suivants :

- La municipalité s'engagera à payer les taxes et charges locales diverses afférentes au fonctionnement du local, sans aucune restriction
- Un état des lieux sera établi avec les deux parties.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 abstentions, d'approuver les demandes de l'association de chasse locale,
- **MANDATE** le Maire pour engager les travaux et régler les dépenses afférentes à cette opération.

Rachat parts d'indivision parcelles route de la gare

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

La commune possède en indivision avec les conjoints DESCHAMPS, une parcelle, située rue de la gare, (impasse de la scierie ROSIER) cadastrée AC 159 d'une superficie de 498 m² et une autre parcelle en indivision avec les conjoints RAFFIER, cadastrée F 469 d'une superficie de 894 m², située également rue de la gare.

Ces parcelles constituent actuellement de fait des éléments de la voie publique. Elles sont goudronnées et entretenues par la commune, elles sont la seule voie d'accès de la scierie ROSIER.

Il conviendrait de racheter les parts des autres propriétaires en indivision afin que ces parcelles soient assimilées en intégralité à des biens communaux sur le plan juridique et ne puissent faire l'objet de spéculation future.

Nous vous proposons de racheter les parts de ces parcelles en indivision au prix de 0.3027 € le m² selon l'évaluation faite par France Domaines et de prendre en charge les frais de notaire découlant de la réalisation de ces opérations.

Pour information, des courriers ont été transmis aux propriétaires indivis concernés qui ont accepté les conditions du rachat.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le rachat par la commune des parts en indivision appartenant aux conjoints DESCHAMPS et RAFFIER pour les parcelles décrites ci-dessous au prix de 0.3027 € le m²,
- **MANDATE** le Maire pour signer les actes et régler les dépenses afférentes à cette opération.

Emprunt

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Les taux de crédit étant actuellement très faibles, nous avons décidé de contracter un emprunt à taux fixe d'un montant de 50 000 € remboursable sur 5 ans.

Nous avons contacté deux banques qui nous ont effectué les propositions suivantes :

CREDIT AGRICOLE	Durée	Périodicité de remboursement	Taux	Charge de remboursement
	5 ans	Annuelle	0.30 %	10 090.18 €
CAISSE D'EPARGNE	5 ans	Trimestrielle	0.29 %	2 519.07 € (soit 10 076,28 € par an)

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 voix contre, d'approuver la conclusion d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour une durée de 5 ans, à taux fixe d'un montant de 0.29 % à périodicité de remboursement trimestrielle,
- **MANDATE** le Maire pour conclure cet emprunt et régler les dépenses afférentes à cette opération.

Convention pour la réalisation d'une mission de conseil en organisation

*_*_*_*_*_*_*_*

Nous désirons solliciter le centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne afin qu'il réalise une étude ou audit sur le fonctionnement des services de l'école et de l'ALSH qui nous permettra d'améliorer le cadre de travail de nos employés tout en assurant la pérennité de ces services.

Le centre de gestion nous propose de réaliser cette étude dans le courant du mois d'octobre pour un coût total de 2400 €.

Elle comprendra la présentation de la démarche auprès du personnel, une période d'immersion de 2 jours, des entretiens individuels et la présentation des résultats aux agents.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour et 3 voix contre, d'approuver la réalisation d'une mission de conseil en organisation effectuée par les services du Centre de Gestion de la Haute-Vienne,
- **MANDATE** le Maire pour signer la convention afférente à cette mission et régler les dépenses afférentes à cette opération.

Changement de statuts Communauté des Communes

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix, en ce sens que la contribution au contingent SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) serait assurée par la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} janvier 2022, sous réserve que cette modification statutaire soit approuvée à la majorité qualifiée par les communes membres.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- **DECIDE** par 8 voix pour d'approuver le changement de statut de la Communauté des Communes en ce sens que la compétence « Financement du contingent SDIS » lui est intégralement transférée.

Madame Delphine PERRIER -GAY et Madame Isabelle PLOUCHARD ne prennent pas part au vote.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Questions et informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Tarifs ALSH : Mesdames Delphine PERRIER - GAY et Isabelle PLOUCHARD désirent connaître la tranche la plus représentée dans la nouvelle grille de tarification, elles demandent les statistiques de la CAF concernant l'ALSH pour le prochain conseil.

Vente de l'ancienne école du Puy : Madame Delphine PERRIER - GAY désire connaître la nature du projet du futur acquéreur. Monsieur le maire lui indique que le projet consiste à créer un atelier de peinture pour les enfants et les personnes qui désirent s'initier à cet art.

Demandes ACCA : Mesdames Delphine PERRIER - GAY et Isabelle PLOUCHARD déplorent l'absence de chiffrage des travaux à effectuer sur le site de l'ancienne école du Puy. Monsieur Laurent BOUCHERON leur répond que les travaux seront réalisés en régie directe par les services techniques, Monsieur le Maire précise que l'ensemble des travaux à effectuer couvrira le prix de vente du bien immobilier cédé, ce qui caractérise en définitive, une opération « blanche ».

*_*_*_*_*_*_*_*

La séance est levée à 19 heures

*_*_*_*_*_*_*_